



## CHEQUES SPORT & CULTURE

publié le 04/09/2025


Chers parents d'élèves,

Bonjour,

Le Département de la Charente-Maritime poursuit son accompagnement des collégiens dans la pratique d'une activité sportive

ou culturelle avec le dispositif « Chèques Sport-Culture ». Inclus dans le Plan départemental « Agir pour la Jeunesse » 2023-

2028, le « chèque Sport Culture » est accessible depuis une plate-forme numérique auprès des 18 000 jeunes et 500 structures

associatives qui utilisent le dispositif, sur le site de la Charente-Maritime : <https://la.charente-maritime.fr>. 

Toujours destiné aux élèves de la 6ème à la 3ème, domiciliés et scolarisés en établissement publics/privés, en Maisons


Familiales Rurales et les jeunes inscrits dans un établissement pour la jeunesse handicapée (IME, IMPRO) en Charente-

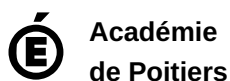
Maritime, le téléservice « Chèques Sport-Culture » permet à chaque collégien de bénéficier de réductions pour une inscription dans un club sportif partenaire ou une structure culturelle à raison de 15€ pour les non boursiers et de 30€ pour les boursiers.

Cordialement,

La Direction

### Document joint

 [cheques\\_sport\\_culture](#) (PDF de 146.9 ko)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement :** ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**